Inventaire des Archives de l'Assistance publique — de Bruxelles ——

PAR

P. BONENFANT

Archiviste de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles

1. FONDS DE L'HOPITAL SAINT-JEAN

IMPRIMERIE L. DANEELS

BRUXELLES

Quai au Bois à Brûler, 61

1932

Inventaire des Archives de l'Assistance publique de Bruxelles ——

PAR

P. BONENFANT

Archiviste de la Commission d'Assistance publique de Bruxelles

I. FONDS DE L'HOPITAL SAINT-JEAN

IMPRIMERIE L. DANEELS

BRUXELLES ___

Quai au Bois à Brûler, 61

1932

Inventaire des Archives de l'Assistance publique de Bruxelles

par Paul BONENFANT, archiviste de l'Assistance publique de Bruxelles.

I. FONDS DE L'HOPITAL SAINT-JEAN

Introduction.

L'hôpital Saint-Jean doit son origine à une confrérie fondée, sous le titre du Saint-Esprit et à l'imitation d'une institution analogue existant à Cologne, dans le but de venir en aide aux pauvres. Cette confrérie, approuvée en 1186 par l'évêque de Cambrai, Roger de Wavrin (1), avait peu après édifié un hôpital, auquel, dès 1195, le duc de Brabant Henri I^{er} manifestait sa bienveillance (2).

Neuf ans plus tard, l'hôpital apparaît sous le nom nouveau d'hôpital Saint-Jean, emprunté sans doute à une chapelle qui lui était contiguë (3), et, par une nouvelle faveur, le duc lui accorde le tonlieu du bois qu'il lève à Bruxelles (4). En 1207,

(4) MIRAEUS et FOPPENS, Opera diplomatica, p. 716.

⁽¹⁾ A. WAUTERS, Les Libertés communales en Belgique, p. 768.

⁽²⁾ Archives de l'Assistance publique de Bruxelles (A.A.P.B.), Hôpital St-Jean, n° 2, f° 1, et n° 19, pièce 413; Archives générales du Royaume, Chambre des Comptes, n° 8, f° 561; publié partiellement dans C. BUT-KENS, Les Trophées... de Brabant, t. 1, preuves, p. 47.

⁽³⁾ Archives générales du Royaume, Archives ecclésiastiques, nº 2645, pp. 59 et 448; Archives de la Ville de Bruxelles, nº 1373, p. 11, — MIRAEUS et FOPPENS, Opera diplomatica, t. IV, p. 223.

le pape Innocent III, à son tour, prend sous sa protection le nouvel établissement (1), dont plusieurs donations sont venues assurer l'existence (2) et en 1211, l'évêque de Cambrai, Jean de Béthune, affermit définitivement son organisation en lui donnant un règlement détaillé (3).

D'après celui-ci, l'hôpital est réservé aux pauvres qui sont dans l'impossibilité de se mouvoir et d'aller mendier aux portes; aux femmes sur le point d'accoucher et qui sont sans abri; enfin, aux enfants trouvés, ceux-ci toutefois n'étant pas tous admis afin de ne pas encourager les abandons d'enfants. Le personnel de l'hôpital se compose de frères et de sœurs vivant selon une règle et portant un habit les distinguant des laïcs. Le nombre des frères ne peut, sans permission spéciale, dépasser trois, celui des sœurs, dix. Un des frères a une place prépondérante et porte le titre de procureur ou maître. Il est choisi par l'évêque de Cambrai ou son official. Un prêtre est chargé des soins spirituels de la communauté. Un conseil, formé du procureur, des frères, du prêtre et de quatre sœurs, se prononce sur l'admission des nouveaux membres après un noviciat de quatre mois. Les biens temporels sont administrés par quatre hommes pieux désignés par l'évêque, astreints à prêter serment et qui peuvent être remplacés ou prorogés dans leurs fonctions, selon que les circonstances l'exigent.

De nombreux articles déterminent les règles de vie de la communauté. Relevons parmi eux la défense faite aux frères et aux sœurs de troubler sans raison les malades. Quant à ceux-ci, ils doivent, dès leur entrée, se confesser au prêtre de l'établissement et on les invite à prier trois fois chaque jour pour les frères, les sœurs et les bienfaiteurs de l'hôpital. Ils ont droit à de la viande trois fois par semaine et, si leur état l'exige, un régime alimentaire spécial peut leur être accordé.

Aucun médecin n'est attaché à l'établissement; le règlement considère, en effet, le recours à un médecin comme devant être exceptionnel, à ce point que l'hôpital ne prend le paiement du praticien à sa charge que si le malade ne dispose pas des res-

(3) Analectes, t. XXIX, p. 21.

sources nécessaires à cet effet. L'hôpital a droit, d'ailleurs, à l'héritage des malades décédant intestats; quant à ceux qui testent, ils ne peuvent le faire que pour la portion de leurs biens excédant les frais de leur hospitalisation; toutefois, en cas de guérison, l'hôpital ne réclame rien aux malades sortants.

Dans la suite du XIII^{me} siècle, ainsi qu'au XIV^{me}, de nombreux privilèges sont accordés à l'établissement par les papes, les légats, les évêques. Son patrimoine s'accroît en même temps à la suite de nombreuses donations faites par des personnes de toutes classes — clercs, nobles, bourgeois.

Plusieurs faits marquent l'importance qu'il prend et qui va en faire le principal, puis le seul, des hôpitaux pour malades qu'aura Bruxelles jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle. C'est, en 1226, la fondation d'une chapelle spéciale à l'établissement (1); en 1237, l'autorisation donnée par le pape à l'évêque de Cambrai de concéder aux frères et aux sœurs le droit d'avoir un cimetière pour y enterrer les membres de la communauté et les malades (2); c'est, peu après, la reconstruction complète de l'hôpital et de l'église voisine, de novo opere non modicum sumptuoso (3).

Mais, en même temps que l'institution se développe, son organisation se modifie; les frères sont peu à peu réduits à un rôle subalterne et la direction de la communauté passe à une des sœurs, la maîtresse ou prieure (4). La ville, dont le pouvoir communal gagne chaque jour en force, ne peut manquer, d'autre part, de s'intéresser à l'établissement; au milieu du XIII^{me} siècle, les fonctions de mambours ou proviseurs sont déjà exercées par des échevins (5); au siècle suivant, l'autorité communale s'est pleinement substituée à l'autorité épiscopale : c'est elle qui, en 1366, apporte des modifications au règlement de 1211 en ce qui concerne la discipline des sœurs (6); au XV^{me} siècle, enfin, la puissance de la commune sur

⁽¹⁾ Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique, t. IV (1867), p. 37 et t. XXIX (1901), p. 21.

⁽²⁾ Voir, par exemple, A. WAUTERS, Histoire des Environs de Bruxelles, t I, p. 85,n. 2; E. de MARNEFFE, Cartulaire d'Afflighem, p. 344.

⁽¹⁾ Analectes, t. II, p. 32.

⁽²⁾ Archives de la Ville, nº 1373, p. 380.

⁽³⁾ Analectes, t. IV, p. 39; A.A.P.B., Hôpital Saint-Jean, nº 85.

⁽⁴⁾ Voir les privilèges et les cartulaires de l'hôpital.

⁽⁵⁾ A.A.P.B., Hôpital St-Jean, nº 4, acte du 8 juillet 1249; cf. Analectes, t. IV, p. 34, acte du 9 août 1249 (daté par erreur de 1204).

⁽⁶⁾ Analeotes, t. IV, p. 46.

les établissements hospitaliers est reconnue par le pape (1) et, vers 1450, la ville remanie entièrement l'administration de l'hôpital Saint-Jean (2).

En vertu de ce nouveau règlement, les quatre mambours chargés de l'administration temporelle doivent être nommés par le magistrat communal. Leurs fonctions sont de deux ans; mais ils sont renouvelés par moitié tous les ans. Les frères sont définitivement remplacés par trois «clercs» ou receveurs, chargés de la comptabilité, et dont l'un, substitué à l'ancien « maître », porte le nom de « maître-clerc ». Les dispositions du règlement de 1211 sur l'admission des malades incapables de mendier et des femmes en couches sans abri sont renouvelées, mais il n'est plus question de recevoir des enfants trouvés. Des dispositions analogues à celles de 1211 se retrouvent aussi en ce qui concerne les exercices de piété recommandés aux malades, le sort de leurs biens, leur régime alimentaire. Mais, au point de vue médical, un grand progrès a été fait : le règlement du XV^{me} siècle nous apprend, en effet, que les malades étaient alors visités journellement par le chirurgien de la ville et, une fois la semaine, par le médecin de la ville (3). Les mambours et le maître-clerc doivent, d'autre part, accompagner le médecin dans cette visite hebdomadaire; le maître-clerc doit, de plus, comme le chirurgien et de préférence avec lui, visiter les malades tous les jours et s'informer de leurs besoins. Un grand nombre d'autres articles fixent avec minutie et précision les règles d'administration de l'établissement.

La promulgation de ce règlement marque l'apogée de l'influence communale dans l'administration de l'hôpital St-Jean. Un demi siècle plus tard, nous trouvons cette influence battue en brèche par celle du pouvoir central, reconstitué au début des temps modernes, en même temps que nous assistons à une tentative de restauration, tout au moins partielle, des anciens pouvoirs de l'Eglise.

C'est le gouvernement ducal et l'autorité épiscopale qui interviennent de concert, en effet, en 1501, pour réformer l'hôpital, où, paraît-il, les abus s'étaient multipliés. Le règlement donné par l'archiduc Philippe révèle nettement les prétentions de l'Etat à s'ingérer désormais dans le domaine de l'administration hospitalière; les mambours deviennent les représentants aussi bien du pouvoir central que de la ville et leur gestion financière est soumise à la surveillance de délégués du Conseil de Brabant ou de la Chambre des Comptes. On constate d'ailleurs que l'ordonnance se borne à établir quelques nouvelles règles d'administration courantes et à supprimer certaines causes de dépenses jugées abusives. C'est ainsi que des besognes jusque là effectuées par des salariés sont imposées dorénavant aux sœurs, dont, en compensation, le nombre est porté à vingt (1).

Affirmant ainsi son autorité sur l'administration temporelle de l'établissement, l'archiduc abandonne, par contre, à l'évêque de Cambrai le soin de le réformer au spirituel. C'est là, très nettement, un retour à la tradition antérieure au développement communal, car s'il est vrai que la plupart des dispositions promulguées par l'évêque fixent des points de discipline religieuse des sœurs, toute une partie du règlement épiscopal se rapporte à l'admission des malades et aux soins à leur donner; c'est ainsi qu'il est répété que l'hôpital admet les malades qui ne peuvent sortir en rue ainsi que les femmes pauvres proches d'accoucher, qu'il est ajouté, qu'en vertu de ces principes les épileptiques ne seront pas reçus, que sont décrits les soins de propreté et d'entretien à donner aux malades, de même que les actes de piété exigés d'eux (2). Tout cela, on le voit, avait été au XIV^{me} et au XV^{me} siècles du ressort du pouvoir communal.

Mais, malgré ces atteintes, l'autorité de celui-ci continue à s'exercer fortement encore sur l'établissement au XVI^{me} siècle et, à partir de 1533, l'Etat fournit même à la ville un nouvel organe de surveillance sur les institutions d'assistance : la

⁽¹⁾ Documents parlementaires... sur les établissements de bienfaisance, t. I, p. 273. Bruxelles, 1857.

⁽²⁾ Archives de la Ville. Wit Correctleboeck, fo 242.

⁽³⁾ Les fonctions de médecin et de chirurgien de la Ville existaient dès avant 1339. Cf. A. WAUTERS, Quelques mots sur André Vésale, Bruxelles, 1897 (Mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique, coll. in 8°).

⁽¹⁾ A.A.P.B., Hôpital Saint-Jean, nº 83.

⁽²⁾ A.A.P.B., Hopital Saint-Jean, nº 5.

Suprême Charité (1). Dès ses débuts, celle-ci affirme son autorité sur l'hôpital Saint-Jean en réformant son administration financière (2). Aussi, lorsque quelques années plus tard surviennent les troubles religieux et que l'administration urbaine est disputée entre catholiques et calvinistes (3), l'hôpital ne peut manquer d'en ressentir le contre-coup. Ruiné par les guerres civiles, surchargé de malades par suite de la misère générale et des épidémies qui viennent encore l'aggraver, sa situation est pendant quelque temps des plus critiques, les dissentiments entre les divers membres de la commune faisant échouer, d'autre part, toutes les solutions proposées pour lui venir en aide, telles celles, par exemple, de lui attribuer les biens des quatre petits hospices pour pèlerins : Saint-Jacques, Saint-Julien, Saint-Corneille et Saint-Laurent, ou de réunir à lui la léproserie Saint-Pierre (4).

Après les guerres civiles du XVI^{me} siècle, viennent au XVII^{me} siècle les guerres étrangères. Elles réservent à Bruxelles une nouvelle et terrible épreuve : le bombardement de 1695. L'hôpital Saint-Jean est particulièrement atteint, la plupart des bâtiments sont détruits (5), quatre malades périssent dans les flammes (6), les archives sont gravement endommagées (7).

Lorsque la reconstruction est entreprise, on envisage un instant le transfert de l'établissement en un endroit plus favorable (8). Il n'est pas donné suite à ce projet; mais, à la fin du règne de Marie-Thérèse, le même problème se pose à nouveau, en raison des conditions hygiéniques vraiment déplorables où se trouvaient les malades (9).

(2) A.A.P.B., Suprême Charité, nº 6, c.

(4) Archives de la Ville, nº 1706, fºs 463 et suivants.

(7) Voir ci-après.

(8) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 83.

Ce ne fut toulefois que plus d'un demi siècle plus tard qu'il devait recevoir sa solution, par la reconstruction de l'hôpital sur son emplacement actuel (1).

Mais, entre temps, l'annexion de la Belgique à la France était venue transformer complètement nos institutions. L'hôpital Saint-Jean subit le sort des autres établissements hospitaliers de Bruxelles, d'abord soumis plus ou moins directement à la surveillance de la municipalité, puis, à partir de janvier 1797 (2), à celle d'une Commission des Hospices civils, enfin directement administrés par celle-ci (circulaire du 9 brumaire an XI, 30 octobre 1797) (3).

Deux événements ont causé des ravages dans les archives de l'hôpital St-Jean : le bombardement de 1695 et la Révolution française. Pendant le bombardement, le chartrier semble avoir été copieusement arrosé dans le but de le préserver de l'incendie. L'action de l'eau a été funeste à un grand nombre de chartes dont le parchemin a pourri et s'est écaillé. Les privilèges surtout ont été atteints et plusieurs pièces sont actuellement à peu près totalement illisibles. La Révolution a provoqué la disparition de documents importants, tels les plus anciens comptes et le principal des cartulaires, le «Boeck metten Haire», volume dont la perte est particulièrement sensible en raison des dévastations subies par le chartrier (4). En plus de cela, les archives de l'hôpital St-Jean ont souffert, comme celles de la plupart des administrations de l'ancien régime, du fait que souvent les fonctionnaires sortant de charge conservaient certains documents administratifs : une partie des registres détenus par les receveurs a ainsi disparu (5).

Dès 1307, les administrateurs de l'hôpital avaient fait transcrire dans un cartulaire les chartes relatives aux biens et aux privilèges (6); mais c'est seulement en 1356, semble-t-il, que le

(3) Ibid. nº 994, p. 129.

⁽¹⁾ Voir notre note sur La création à Bruxelles de la Suprême Charité, Bruxelles, 1930. (Annexe au Rapport annuel de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles pour 1928.)

⁽³⁾ Voir notre étude : Un aspect du Régime calviniste à Bruxelles dans le «Bulletin de la Commission Royale d'Histoire», t. LXXXIX (1925), pp. 265 et suivantes.

⁽⁵⁾ A.A.P.B., Hôpital Saint-Jean, nº 11, fºs 2 et suivants.

⁽⁶⁾ F. de REIFFENBERG, Archives philologiques, t. 1 (1825-1826),

⁽⁹⁾ Voir notamment le rapport du magistrat de Bruxelles de 1776, Documents parlementaires, t. I, p. 500, et notre ouvrage, à paraître prochainement, sur Le Problème du Paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.

⁽¹⁾ Cf. J. F. VANDER REST, Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de la Ville de Bruxelles, pp. 24 et suivantes. Bruxelles,

⁽²⁾ A.A.P.B. Série C, nº 976, 3me partie, pp. 1 et 3.

⁽⁴⁾ Tous ces volumes sont encore mentionnés au XVIIIme siècle. (5) Voir un exemple, A.A.P.B., Suprême Charité, nº 17.

⁽⁶⁾ G'est le volume inventorié ci-après sous le nº 2.

chartrier reçut un classement méthodique; chaque pièce eut un numéro d'ordre et les pièces furent groupées en liasses dans le coffre qui les conservait; des mesures sévères furent prises en même temps pour empêcher toutes pertes, c'est ainsi que le prêt des pièces ne pouvait se faire que pour un an et qu'une copie devait être déposée à la place de la pièce prêtée (1). Un siècle plus tard, le coffre aux archives est devenu insuffisant et les pièces en surnombre sont conservées dans le bureau de l'hôpital (scryfcamere), dans des layettes (2). Quant aux registres et autres volumes, ils sont conservés pour la plupart par le receveur, en principe à son «comptoir», mais aussi parfois à son domicile (3). Le même système de conservation se retrouve au XVIme siècle. Pour cette époque, nous avons des détails sur le classement du chartrier : deux layettes sont consacrées aux privilèges et autres pièces d'intérêt général, les autres renferment les titres de propriété, classés dans l'ordre alphabétique de situation des biens. Un inventaire est dressé de toutes les pièces et au dos de chacune est inscrit le numéro qu'elle porte dans le «Boeck metten Haire», avec l'indication du folio où elle y est copiée (4). Par contre, il ne semble pas que les volumes aient fait l'objet d'un classement quelque peu précis; un inventaire distingue cependant des autres volumes les comptes et les manuels (5). Nous avons donc, en nous inspirant de ces classements, divisé notre inventaire en trois grandes sections : dans la première ont été réunies les pièces d'intérêt général; dans la seconde celles relatives aux propriétés et ici le classement géographique a été maintenu pour les titres originaux et les papiers; une troisième section enfin renferme les documents qui concernent la comptabilité.

Il nous reste à dire un mot des archives de l'ancienne église Saint-Jean que l'on trouvera en annexe à celles de l'hôpital. Cette «église», qu'il conviendrait plutôt de nommer «chapelle», car elle ne possédait pas les droits paroissiaux, existait vraisemblablement avant l'hôpital et lui donna probablement son nom (4). Jusqu'à la fin de l'ancien régime, son administration fut distincte de celle de l'hôpital; elle était exercée par des marguilliers qui étaient en même temps proviseurs d'une confrérie en l'honneur de Saint-Léonard (2). L'hôpital eut cependant très tôt dans l'église un droit d'usage et de là dérivèrent dans la suite des contestations interminables (3). Sous le régime français, l'église fut attribuée à l'hôpital et convertie partiellement en l'an X en salles de malades (4). Ses archives furent remises à l'Administration des Hospices et Secours en 1811 (5).

Inventaire

I. — GENERALITES.

- 1. «Inventarisboeck». Volume contenant:
- a) Inventaire des lettres et autres documents de l'hôpital Saint-Jean, dressé en 1589 par M° François Boschvercken, secrétaire de la Ville (minute);
- b) Mise au net partielle de l'inventaire précédent (XVI $^{\rm me}$ siècle);
- c) Inventaire des titres relatifs à des propriétés foncières et à des rentes (XVI^{me} siècle);
- d) Copie de l'inventaire des volumes remis le 25 juin 1573 par le receveur sortant de charge Jean Vanden Winckele au nouveau receveur Jean de Wansyn, suivie d'un inventaire des comptes et manuels conservés au comptoir de l'hôpital (XVI^{me} siècle).

1 vol.

Chacune des parties composant ce volume a une foliotation spéciale. Elles semblent avoir été réunies en volume au début du XVII^{me} siècle.

2. — «Cartae super possessionibus et libertatibus». Cartulaire des titres de propriété et des privilèges, rédigé en avril 1307.

1 vol.

La plupart des pièces copiées sont des titres de propriété. La pièce la plus ancienne est de 1195. Dans le cours du XIV^{me} siècle, on a continué à transcrire dans le volume des titres de propriété. La pièce la plus récente est de 1353.

⁽¹⁾ A.A.P.B., Hôpital St-Jean, nº 3, fº 1 vº.

⁽²⁾ Ibid., nº 21, fº 1.

⁽³⁾ A.A.P.B., Suprême Charité, nº 17.

⁽⁴⁾ A.A.P.B., Hôpital St-Jean, nº 1, a, b et c.

⁽⁵⁾ Ibid., d.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus.

⁽²⁾ Le fait se constate en tout cas dès 1427. Archives générales du Royaume, Archives ecclésiastiques, n° 2648.

⁽³⁾ Voir ce même document et le nº 85 de l'inventaire ci-après.

⁽⁴⁾ J.F. VANDER REST, op. cit., p. 23.

⁽⁵⁾ A.A.P.B., Hôpital St-Jean, nº 85.

Les folios 1 à 34 forment le cartulaire original, dont la table occupe les foliols 33 et 34. Ont été ajoutés le folio 8bis, certaines des pièces transcrites au folio 29, les folios 29bis et 29ter, les pièces transcrites au folio 34 v°, les folios 35 à 47.

3. — «Register van lotingen, vonnissen, accorden, privilegien, etc.». Cartulaire commencé en 1573, tenu à jour jusqu'en 1592.

1 vol.

La plupart des pièces sont des titres de propriété. La pièce la plus ancienne est de 1363. On y a transcrit au début du XVIII^{me} siècle quelques pièces, dont la plus récente est de 1701.

Les fos 86 à 91 manquent.

4-5. — Privilèges et règlements généraux tant au spirituel qu'au temporel. XII^{me} siècle — 1669.

2 cartons.

6. — «Memorie over het Savelkerkhof». Mémoire sur le cimetière de l'hôpital au Sablon donnant, sous forme de chronique, la copie de la plupart des actes relatifs à ce cimetière.

Rédigé entre 1710 et 1729.

1 vol.

Le plus ancien acte transcrit est de 1299, le plus récent du 29 décembre 1710. On a ajouté, dans la première moitié du XVIII^{me} siècle, quelques notes relatives au cimetière de l'hôpital près de la chapelle de N. D. de Montserrat (1729) et la copie d'un projet de l'acte notarial par lequel la Ville céda à l'hôpital le cimetière de Montserrat en échange de celui du Sablon (1705).

7. — Projet de contrat entre les curés et marguilliers de l'église N. D. de la Chapelle et les mambours et sœurs de l'hôpital aū sujet de l'enterrement des morts de celui-ci dans le nouveau cimetière que les premiers vont établir à Saint-Gilles (1784). Minute.

2 feuillets.

8. — Décision du Conseil de Brabant, en cause les fabriciens de l'église Saint-Jean et les confrères de Saint-Léonard contre l'hôpital, au sujet de la construction par celui-ci d'une maison sur une partie du cimetière contigu (1570) (1).

1 pièce.

(1) Aux archives générales du Royaume, Fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant :

N° 2644. Note de quelques faits relatifs aux rapports entre l'église et l'hôpital. Fin du XVI^{mo} siècle. 1 feuillet.

N° 2659. Minute d'une requête adressée par l'hôpital au Conseil de Brabant et relative à un différend entre l'hôpital et la confrérie de Saint-Léonard. XVIII^{mo} siècle. 2 feuillets.

Nº 19949. Dossier relatif à des difficultés entre l'hôpital et la confrérie de Saint-Léonard, XVII^me siècle.

1 farde.

9. — Pièces d'un procès en diffamation intenté par Ignace Raes, receveur de l'hôpital, à Pierre Slevens, ancien marguillier de l'église Saint-Jean, qui aurait accusé l'hôpital d'avoir fait inhumer nuitamment un de ses anciens domestiques dans cette église [1701].

1 farde.

10. — Cahier contenant les minutes des résolutions des mambours et les baux originaux sous seing privé du 7 octobre 1654 au 9 septembre 1661.

1 cahier.

En annexe, se trouvent quelques baux originaux sous seing privé sur des feuilles volantes (1657-1661).

11. — «Resolutieboeck». Registre aux résolutions des mambours commencé le 12 juin 1699, continué jusqu'au 29 décembre 1788.

1 vol..

12. — Registre aux résolutions des mambours commencé le 22 avril 1789, continué jusquau 1er août 1796.

1 vol. (23 f°s usés).

Outre copie de diverses pièces se rattachant à des résolutions des mambours, on trouve dans ce volume : f° 18, copie d'une requête de la supérieure aux officiers municipaux afin d'être exemptée de logements militaires (19 germinal an IV, 8 avril 1796), ainsi que de l'arrêté consécutif de la Municipalité (20 germinal an IV, 9 avril 1796); f° 21, copie d'une lettre de l'administration municipale transmettant un arrêté de la Municipalité du 15 thermidor an IV (2 août 1796) renouvelant les mambours de l'hôpital (16 thermidor an IV, 3 août 1796); f° 21 v°, copie de l'acte de partage par le géomètre Beaumont d'une terre située à Anderlecht et appartenant en indivision à l'hôpital et à deux particuliers, ainsi que de la formule d'approbation des intéressés (8 et 22 novembre 1792).

13. — Pièces relatives à une demande de gratification faite par le chirurgien de l'hôpital, Mormeaux (1791-1792) (1).

3 pièces.

14. — Contrats d'admission de pensionnaires, 1453-1769 (2).

2 feuillets.

⁽¹⁾ Aux Archives générales du Royaume, Fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant, n° 19968 : Dossier relatif au payement du salaire du portier de l'hôpital, Pierre vander Schueren, 1586-1589. On y trouve une copie de l'acte de nomination de P. vander Schueren, de 1564.

¹ farde.
(2) Ibid., n° 2659: Minute d'une requête adressée par l'hôpital au Conseil des Finances au sujet des sommes dues par le gouvernement pour le traitement des soldats blessés et malades. XVIII^m° siècle.

15. — Pièces de procès dont l'objet n'a pu être déterminé. $\mathbf{X}\mathbf{V}\mathbf{I}^{\text{me}}$ siècle.

3 pièces.

16. — Pièces qui, faute d'éléments de classement, n'ont pu être rattachées à l'une des rubriques de l'inventaire.

1 farde.

II. — PROPRIETES.

17. — Livre censal dressé en 1356 (1).

1 vol.

18. — Livre censal inachevé dressé de 1406 à 1409. Annotations postérieures.

1 vol.

La feuille de garde à la fin du volume contient la copie d'un jugement de la cour épiscopale de Cambrai du 20 février 1512 (n. s.) en cause l'hôpital Saint-Jean et Henri de Ronghe, de Tirlemont.

19. — Cartulaire de titres de propriété rédigé vers 1350.

1 vol.

On trouve, par exception, sous le n° 242 copie d'un privilège de Conon, abbé de Prémontré, de 1229, et, sous le n° 413, copie d'un privilège d'Henri I, duc de Brabant, de 1195. Ce dernier acte est la plus ancienne pièce copiée. Les pièces les plus récentes sont de 1350.

Les f°s 11 et 12 manquent, les f°s 37 et 48 sont interchangés, les f°s 92 et 93 manquent. Les f°s 94 à 102 sont d'une autre main, mais de la même époque. Le f° 103 et un fragment de f° 104 contiennent des notes, du milieu du XIVme siècle également, au sujet de dons faits à l'hôpital.

20. — «Boeck van den scepenenbrieven». Cartulaire de titres de propriété rédigé en 1356.

1 vol.

Toutes les pièces transcrites dans ce cartulaire, à l'exception d'une seule (n° 57), se trouvent dans le cartulaire précédent, d'après lequel elles ont été copiées. Le privilège de Conon, abbé de Prémontré, de 1229, s'y retrouve. La plus ancienne pièce copiée est de 1208, la plus récente de 1350. A quelques exceptions près, les pièces se suivent dans l'ordre chronologique.

Un cahier, au moins, manque à la fin du volume.

21. — «In desen bock staen des Godshuys erfbrieve geregistreert die niet gecopiert en waeren». Cartulaire de titres de

propriétés dressé en 1457. Quelques pièces ont été ajoutées postérieurement dont la plus récente est de 1504. Annotations des XV^m° et XVIII^m° siècles.

1 vol.

Ce volume a été dressé en exécution de l'article 19 du règlement donné à l'hôpital par la ville vers 1450.

La pièce la plus ancienne est de 1326.

Les f°s 104 et 105 ont été intercalés après coup et contiennent des notes relatives aux attributions de la supérieure et des mambours (début du XVI^{me} siècle).

- 22. Pièces relatives à des fondations (1242 XVIII^{me} siècle). 1 carton.
- 23. Dossier relatif à la succession d'Amand Knobbault, décédé intestat à l'hôpital, 1613.

1 farde.

On y trouve des copies de pièces de 1573 et de 1592, ainsi que d'un article du règlement de l'hôpital de 1225.

24. — Pièces de procès soutenus par l'hôpital comme exécuteur testamentaire substitué du chanoine Gaigne, 1675-1682.

1 liasse.

L'objet des litiges est une rente hypothéquée à Peuthy.

25. — Lettres de debitis, 1699-1792.

1 farde.

- 26. Lettres d'amortissement des biens-fonds, 1757.
- 27. Pièces relatives à des biens-fonds de situations indéterminée, 1296 vers 1600.

1 farde.

28-35. — Titres d'acquisition et pièces relatives à l'administration des biens-fonds et des rentes foncières à Bruxelles, XIII^{me}-XVIII^{me} siècles.

1 liasse et 5 cartons.

Ces documents sont classés par ordre alphabétique des noms de rues et lieux dits, où les biens étaient situés.

34-48. — Titres d'acquisition et pièces relatives à l'administration des biens sis hors Bruxelles, XIII^{me}-XVIII^{me} siècles.

13 cartons et 2 liasses.

Ces documents sont classés par ordre alphabétique des noms dés lieux où les biens étaient situés.

49. — Volume contenant la description des biens ruraux avec l'indication des locataires et occupants, XVI^{me} siècle.

1 vol.

⁽¹⁾ Ibid., nº 19937: Livre censal dressé en 1335.

¹ vol.

 N° 2646 : Livre de cens passifs dressé au XIV $^{\rm me}$ siècle. Quelques annotations postérieures.

Fragment de 14 feuillets.

49bis. — Actes de mesurage et plans figuratifs de divers biens, XVII^{mo}-XVIII^{mo} siècles.

1 farde.

49ter. — « Metinghe van het pachthoff van Vitseroel ». Mesurage des terres dépendant de la ferme de Vitseroel, sous Leeuw-Saint-Pierre, Anderlecht, Forest, Droogenbosch et Ruysbroeck, effectué par le géomètre Josse De Deken, en 1699.

1 cahier.

50-51. — Atlas terrier des propriétés rurales, dressé de 1709 à 1713 (pour la plus grande partie par le géomètre J. De Deken).

On trouve en tête du premier volume les plans de l'hôpital et de son cimetière près de la chapelle de N. D. de Montserret, dressés par le

52. — « Huerboeck ». Livre renfermant les baux originaux sous seing privé de 1713 à 1789 (1).

contrôleur De Bruyn, respectivement en 1708 et 1705.

1 vol.

L'ordre suivi dans ce volume est celui de l'atlas terrier précédent.

- 53. « Verhuerboeck ». Livre renfermant les mêmes baux de 1792 à 1797.
- 54. « Metinghe Boek voor het Sint Jans gasthuyse binnen Brussel van de groote thiende tot Bodeghem ». Mesurage, avec plans figuratifs, de la paroisse de Bodeghem-Saint-Martin, effectué par le géomètre Josse De Deken, pour servir à la levée de la grande dîme, 1708.

1 vol.

55. — « Metinghe Boeck voor het Sint Jans gasthuys binnen Brussel van de thiende tot Suyvene onder de prochie van Paemel gelegen ». Mesurage des terres soumises à la dîme à Suyvenen sous Pamel, effectué par le géomètre Josse De Deken en 1702.

1 vol.

56. — Rentes sur des corps. XIV^{me} - $XVIII^{me}$ siècles.

1 carton.

57. — Obligations non hypothéquées et pièces relatives à des biens mobiliers, 1311-1758.

1 farde.

58. — Constitutions de rentes passives et pièces relatives à celles-ci. 1357-1795.

1 farde.

III. — COMPTABILITE.

59. — Requête au Magistrat lui demandant de déléguer des commissaires à l'audition des comptes, avec apostille du 14 novembre 1661 nommant ces commissaires.

1 feuillet.

60. — Fragment du compte de la supérieure du 24 juin 1667 au 23 juin 1669.

Les fos 122 à 126 de ce compte.

61-72. — Comptes de la supérieure du 24 juin 1770 au 1° février 1798.

12 vol.

61. Compte du 24 juin 1770 au 23 juin 1773. 62. » » 1773 » 1776.

63. » » 1776 » 1778. 64 » » 1778 » 1779.

64. » » 1778 » 1779. 65 » » 1779 » 1781.

65. » » 1779 » 1781. 66. » » 1779 » 1783.

66. » » 1781 » 1783.

68. » » 1785 » 1787. 69. » » 1787 » 1789.

69. » » 1787 » 1789. 70. » » 1789 » 1791.

71. » » 1791 » 1793.

72. » » 1793 au 1er février 1798.

73. — Acquits. 1468-1542.

5 pièces.

74. — « Maenboec ende weke cost. XIIII^e XI ». Manuel de recettes et dépenses au 15 mai 1411.

1 vol.

La partie consacrée aux dépenses manque.

75. — «Ontfangh van Cheyns competerende St. Jans gasthuys ». Livre d'annotation des recettes de cens actifs commencé en 1726, tenu à jour jusqu'en 1807 (à partir de 1797 par le receveur des Hospices). De l'autre côté du volume : «St. Jans-Renten, 1726 », annotations des recettes des rentes depuis 1726 jusqu'en 1791.

1 vol.

⁽¹⁾ Cf. ci-dessus le nº 10.

76-79. — « Rekeninghen van de Pachters ». Livres d'annotation des fermages arriérés et de leur paiement.

4 vol.

76. Livre commencé en 1717, continué jusqu'en 1719.

77. » » 1719, » » 1724.

78. » » 1741, » » 1759.

79. » » 1775, » » 1808 (à

partir de 1797 par le receveur des Hospices).

80. — « Renten-Boek en Huijshueren ». Livre d'annotation des recettes des rentes et des loyers de maisons de 1790 à 1797, tenu à jour jusqu'en 1808 par le receveur des Hospices.

1 vol.

81. — «Manuael van de cheynsen die desen gasthuyse is geldende ». Livre d'annotation de payement des cens passifs et autres charges, commencé en 1652, continué jusqu'en 1661.

1 vol.

82. — Notes diverses de comptabilité. XVII^{mo}-XVIII^{mo} siècles.

1 farde.

IV. - ANNEXES.

83. — Pièces relatives à l'hôpital Saint-Jean acquises à la vente De Roover, le 20 décembre 1845, et dont certaines paraissent provenir des archives de l'hôpital, XVIII^{me} siècle.

1 farde.

Ces pièces sont numérotées comme suit :

- 1º Copie d'un accord conclu le 6 juillet 1249 entre les doyen et chapitre de Sainte-Gudule et la maîtresse et les sœurs de l'hôpital au sujet de la nomination d'arbitres pour terminer les litiges survenus entre eux au sujet du droit de sépulture de l'hôpital (1).
- 2° Copie du jugement des arbitres désignés par l'acte précédent (9 août 1249) (1).
- 3° Copie d'une lettre de l'évêque de Cambrai autorisant les maîtres, frères et sœurs de l'hôpital à remplacer le chapelain Jean de Mannebrugge et interdisant de recevoir à l'hôpital des sœurs âgées de moins de seize ans (17 novembre 1358) (1).
- 4° Copie du règlement donné à l'hôpital par Philippe le Beau le 20 janvier 1501 (n.s.).

- 5° Formule du serment à prêter par la supérieure en ce qui concerne l'administration temporelle et extrait du compte de 1509-1510 relatif à ce serment.
- 6° Minute d'une requête soutenant les droits de la pharmacie de l'hôpital contre certaines prétentions de l'administration communale. Début du XVIII^{m°} siècle.
- 7º Feuillet contenant des copies de trois pièces (1727, 1756, 1757) relatives à la même pharmacie.
- 8° Minute de la déclaration des biens non amortis possédés par l'hôpital en Brabant, fournie au gouvernement en suite de l'édit du 15 septembre 1753.
- 9° Cahier de 4 feuillets contenant des extraits d'ouvrages relatifs à l'hôpital Saint-Jean.

84. — Pièces de provenance incertaine:

Pièce relative à l'exécution du testament de Jean Ryckaert, It janvier 1482 (n.s.).

Testament d'Heylewige Tshonen, de Bréda, 1er novembre 1484. Titres de propiété à Bruxelles, 1346-1558.

Titres de propriété sous Anderlecht, Bergeik, Cortenberg, Dilbeek, Etterbeek, Grimberghen, Leeuw, Lennick, Rotselaer, Ruysbroeck, Saventhem, Schaerbeek, Steenockerzeel, Woluwe-Saint-Pierre, 1340-1675.

Titre de rente sur la Ville de Bruxelles, 1er septembre 1554.

Reconnaissance de dette par Antoine Van Oudenhoven, de Schaerbeek, au profit de Barbe Van Migrode, épouse Faes, 13 octobre 1568.

Consultation juridique au sujet d'une affaire où était invoquée l'exception de crainte et de violence, XVII^{me} siècle.

85-149. - Archives de l'église Saint-Jean.

85. Généralités.

1 liasse renfermant:

a) Déclaration par laquelle l'employé aux archives de l'Administration des Hospices et Secours du premier arrondissement du département de la Dyle reconnaît avoir reçu de L. Van Meurs, exécuteur testamentaire de P. Simons, receveur de l'église Saint-Jean, les archives de cette église dont il donne la désignation [1811]. Minute.

Un feuillet supplémentaire a été ajouté par l'archiviste Wcuters.

⁽¹⁾ Les originaux de ces pièces sont conservés au carton 4.

- *b)* «Inventaris van de brieven der kercke van St-Jans ». Inventaire des titres de l'église Saint-Jean. XVII^{me} XVIII^{me} siècles.
 - c) Lettres d'indulgences. 1252-1452.
- d) Instructions pour les marguilliers. Fragment de copie du XVIIe siècle.
- e) Propositions soumises aux marguilliers en leur séance du 6 octobre 1720. Au dos : Liste des marguilliers, XVIII^{me} siècle (1).
- f) Résolutions des marguilliers, 1776. Fragment de 4 feuillets (2).
- g) Projet de lettre au marguillier en chef au sujet des affaires de l'église (1706) et mémoire adressé au même (XVIII^{me} siècle).
- h) Pièces de divers procès entre les marguilliers et l'hôpital au sujet de leur juridiction respective sur l'église, 1665-1722 (3).
- i) Pièces relatives au personnel de l'église, XVII^{me}-XVIII^{me} siècles
- j) Pièces processales, relatives à des litiges dont l'objet n'a pu être déterminé, 1706-1728.
- 86. Propriétés.

1 liasse; contenant:

- a) Pièces d'un procès soutenu par le curé contre le coutre en restitution d'un volume qui aurait appartenu à l'église, 1723 (4).
 - b) Inventaire des ornements de l'église, XVIIIme siècle.

1 vol.

(Renseignements fournis par M. Petit de Grandvoir.)

(Renseignements fourms par M. Petit de Grandvort)

(2) Aux Archives générales du Royaume. Fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant, n° 2652 : Registre aux résolutions des marguilliers commencé en 1696 continué jusqu'en 1717. Diverses pièces n'ayant pas le caractère de résolutions y sont transcrites.

i vol.

(3) Ibid., nº 2648 : Déclaration des proviseurs de la confrérie de St-Léonard sur le même sujet. XV^{me} siècle.

1 feuillet.

(4) Il s'agit du volume intitulé : «Registrum cleri et ecclesiæ sancti Joannis Baptistae ad Lacum Bruxellis», actuellement le nº 2645 du fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant, aux Archives générales du Royaume. Ce volume fut composé en 1718 par le clergé de l'église afin de soutenir ses droits vis-à-vis des marguilliers, d'une part, et des sœurs

- c) Inventaire des reliquaires, XVIII^m siècle. Un des feuillets contient des notes de comptabilité.
- d) Deux pièces relatives à des travaux effectués à l'église. XVIII^{me} siècle.
- e) Autorisation donnée par l'archevêque de Malines d'effectuer des travaux sur l'emplacement de l'ancien cimetière. 1703.
 - f) Etats de revenus et charges, XVIII^{me} siècle (1).
- g) Fondations. XVII^{me} XVIII^{me} siècles (2).
- h) Propriétés foncières. XVII^{me} XVIII^{me} siècles (3).
- i) Rentes. XVII^{me} XVIII^{me} siècles.
- i) Obligations. 1712.
- k) Rentes passives. XVIII^{me} siècle.
- 87. Pièces relatives à la comptabilité en général. XVIII^{me} siècle.

 1 farde.

88-89. — Comptes du marguillier en chef et des marguilliers du 24 juin 1526 au 23 juin 1528.

2 cahiers.

88. Compte du 24 juin 1526 au 23 juin 1527.

89. » » 1527 » 1528.

(1) Aux Archives générales du Royaume, Fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant, nº 2647. Livre censal, XIVme siècle.

1 vol.

Annotations postérieures. Ce livre est suivi d'un relevé dressé en 1408 de membres de la confrérie de Saint-Léonard ayant fait certaines libéralités à l'église. Quelques annotations postérieures ont été faites à ce relevé

(2) A la Bibliothèque Royale de Belgique, Section des Manuscrits, n° 13512 : Cartulaire des fondations, XVIII^{me} siècle.

1 vo

Aux Archives générales du Royaume, Fonds des Archives ecclésiastiques du Brabant, n°s 2649 à 2651 et n° 2659 : Actes de fondations et pièces y relatives, 1299-1737.

9 pièces.

(3) Aux Archives générales du Royaume, même fonds, n° 2659 : Pièces relatives à des propriétés foncières, 1594-1636.

2 pièces.

⁽¹⁾ Appartient à M. l'ingénieur Petit de Grandvoir, à Liége : «Memorien boeck der kerckmeesters». Liste des marguilliers, depuis 1678, dressée en 1711. Tenue à jour jusqu'en 1729 et ornée de 29 dessins à la plume par Jean La Duron et de grandes compositions en couleurs de la main d'un autre artiste.

de l'hôpital, de l'autre. Il contient de nombreuses copies d'actes concernant l'église et l'hôpital, tirées pour la plupart des archives de Sainte-Gudule. Un double, avec variantes, de ce volume, rédigé en 1719, fut offert par les chapelains de l'église Saint-Jean au chapitre de Sainte-Gudule. Il se trouve actuellement aux Archives de la Ville de Bruxelles, n° 1373.

90-94. — Comptes des marguilliers du 24 juin 1531 au 23 juin 1538.

5 cahiers.

90. Compte du 24 juin 1531 au 23 juin 1532.

91. » » 1532 » 1533.

92. » » 1533 » 1534.

93. » » 1534 » 1535.

Manquent les comptes du 24 juin 1535 au 23 juin 1537. 94. Compte du 24 juin 1537 au 23 juin 1538.

95-98. — Comptes du marguillier «rendant».

4 cahiers.

95. Compte du 28 août 1681 au 29 août 1682.

96. » 29 août 1688 au 27 août 1689.

97. » 31 août 1738 au 29 août 1739.

98. » 27 août 1752 au 25 août 1753.

99-101. — Comptes du receveur Englebert Terro.

6 cahiers.

99. Compte du 22 février 1703 au 24 décembre 1706. Minute.

100. » 25 décembre 1706 au 24 décembre 1708.

101. Compte final faisant suite au précédent.

En annexe : copies de ces trois comptes, XVIII^{me} siècle.

102. — Compte du coster Jean van Haeren, en qualité de receveur, du 9 janvier au 13 août 1709, avec pièces justificatives.

1 cahier et 1 farde.

103-104. — Comptes du receveur Henri-Gilles Meerte.
1 vol.

103. Compte du 3 septembre 1712 au 17 juin 1716.

En tête se trouve une copie de l'acte de nomination de ce receveur.

104. Compte du 18 juin 1716 au 16 mai 1720.

105-115.— Comptes du curé J.-B. Ydens, en qualité de receveur.
1 vol.

105. Compte de certains revenus du 25 décembre 1714 au 24 décembre 1717.

106. Compte de tous les revenus du 25 décembre 1717, pour une partie, et du 17 mai 1720, pour l'autre partie, au 24 décembre 1720.

107. Compte du 25 décembre 1720 au 24 décembre 1721.

 108.
 """
 """
 1721
 """
 """
 1723.

 109.
 """
 """
 1723
 """
 1724.

 110.
 """
 """
 1724.
 """
 1725.

111. Compte du 25 décembre 1725 au 24 décembre 1726.

1729

1730.

116-131. — Comptes du receveur Charles Phllippi.

1 vol.

115.

116. Compte du 25 décembre 1730 au 24 décembre 1731.

117.)))))	1731	>>))	1732.
118.	>>	>>	>>	1732	»))	1733.
119.))	>>))	1733	»	>>	1734.
120.	>>))))	1734	»	>>	1735
121.	>>))	>>	1735))))	1736.
122.))	>>	>>	1736	»))	1737.
123.))))))	1737	>>))	1738.
124.	>>))	>>	1738))	>>	1739
125.))))	>>	1739))))	1740.
126.))	>>))	1740	>>))	1741.
127.))	>)))	1741))))	1742.
128.	»))))	1742))))	1743
129.	»))))	1743))	>>	1744.
130.	»	>>	>>	1744	>>))	1745.

131. Compte final présenté par Alexandre, fils de Charles Philippi, pour la période du 25 décembre 1745 au 5 mars 1747.

132-138. — Comptes du receveur J.-B. Godtfurneau. 7 cahiers.

132. Compte du 9 avril 1747 au 24 décembre T747.

133. Compte du 25 décembre 1747 au 24 décembre 1748.

 134.
 """
 """
 1748
 """
 1749.

 135.
 """
 """
 1749
 """
 1750.

 136.
 """
 """
 1750
 """
 1751.

 137.
 """
 """
 1751
 """
 1752.

138. Compte final présenté par François Godtfurneau, exécuteur testamentaire de J.-B. Godtfurneau, le 18 août 1754.

139-145. — Comptes de la cure où première chapellenie.
11 cahiers.

139. Compte du 24 juin 1631 au 23 juin 1636.

140. » » 1636 » 1638.

141. » » 1670 » 1676.

Copie en double.

142 » » 1680 » 1689. Minute.

143. » » 1688 » 1689. Minute.

144. » 22 février 1703 au 24 décembre 1706.

En annexe : minute et copie.

145. Compte du 25 décembre 1706 au 24 décembre 1708. Avec une copie en annexe.

146-147. — Manuels du receveur (1).

2 vol.

146. Manuel commencé en 1703, tenu à jour jusqu'en 1721. Comprend les recettes et les dépenses.

147. Manuel commencé en 1722, tenu à jour jusqu'en 1753. Ne comprend que les recettes.

148. — Notes diverses de comptabilité. XVII^{me} - XVIII^{me} siècles (2).

1 farde.

149. - Pièces de provenance incertaine.

1 farde, contenant:

a) Pièces processales du début du XVIIIme siècle.

- b) Acte de transport devant la Chambre des tonlieux de Bruxelles d'une rente hypothéquée dans cette ville sur une maison dans la Callenstraetken. 22 novembre 1614.
- c) Copie d'une attestion délivrée le 3 septembre 1709, à la demande des teinturiers, par les doyens et anciens des portefaix de Bruxelles et selon laquelle les membres de leur «nation» relevant de maladie n'ont droit qu'à un jour de liberté. XVIII^{me} siècle.
- d) Note de recherches à faire au bureau des hypothèques. Début du XIX^{ne} siècle.

1 farde.

Index alphabétique de l'inventaire

Amortissements, 26, 83.

Anderlecht, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 12,49ter,84.

Baux, 10, 52, 53.

Beaumont, géomètre, 12.

Bergei, Pays - Bas, prov. de Brabant septentrional, 84.

Bodeghem-Saint-Martin, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 54.

Boschvercken(François), secrétaire de la ville de Bruxelles, 1.

Brabant, duché, 83. Voir : Conseil: Henri I^{er}.

Bréda, Pays-Bas, prov. de Brabant septentrional, 84.

Bruxelles, cap. de la Belgique, 28-35, 84, 149. Administration communale, 6, 21, 83, Magistrat, 59. Municipalité, 12. Secrétaire de la ville, 1. Contrôleur des travaux de la ville, 50. Chambre des tonlieux, 149. Etablissements religieux : collégiale Sainte-Gudule, 83, 86 n.; église N.D. de la Chapelle, 7; église ou chapelle Saint-Jean, 8, 9, 85-149; chapelle N.D. de Montserrat, 6. 50; confrérie de Saint-Léonard, 8, 85 n., 86 n. Lieux dits: Callenstraetken, 149; Sablon, 6. Voir : Hospices. Portefaix, Teinturiers.

Bruyn (Guillaume De), contrôleur des travaux de la ville de Bruxelles, 50.

Callenstraetken, à Bruxelles, 149.

Cambrai, France, dép. du Nord: Evêque, 83; cour épiscopale, 18.

Cartulaires, 2, 3, 19-21.

Cens, 17, 18, 75, 81, 86 n.

Chambre des Tonlieux, à Bruxelles, 149.

Chapelain de l'hôpital Saint-Jean, 83.

Chirurgien de l'hôpital Saint-Jean, 13.

Cimetière de l'hôpital Saint-Jean, 6, 7, 8. Droit de cimetière, 83.

Comptabilité, 1, 59-82, 87-148. Confrérie de Saint-Léonard, à Bruxelles, 8, 85 n., 86 n.

Conon, abbé de Prémontré, 19, 20.

Conseil: de Brabant, 8; des Finances, 14 n.

Cortenberg, prov. de Brabant, arr. de Louvain, 84.

Deken (Josse De), géomètre, 49ter, 50-51, 54, 55.

Dilbeek, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84.

Dimes, 54, 55.

Dons, 19.

Droogenbosch, prov.de Brabant, arr. de Bruxelles, 49ter.

Dyle, département, 85.

Etterbeek, prov.de Brabant, arr. de Bruxelles, 84.

Faes, voir: Migrode (van).
Fermages, 76-79.
Fondations, 22, 86.
Forest, prov. de Brabant, arr.
de Bruxelles, 49ter.

⁽¹⁾ Aux Archives de la Ville de Bruxelles, nº 1376 : Livre aux recettes et dépenses pour les années 1690 et 1691.

Nº 1375 : Fructus capelanie B. M. V. secunde fundationis in sacello Sancti Joannis Baptiste Super Lacum». Commencé en 1652, continué jusqu'en 1685.

i farde.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, nº 86, c.

Gaigne, chanoine, 24.

Godtfurneau (François), exécuteur testamentaire du suivant. 138.

Godtfurneau (Jean - Baptiste), receveur de l'église Saint-Jean, 132-138.

Grimberghen, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84.

Haeren (Jean van), coster de l'église Saint-Jean, 102.

Henri Ier, duc de Brabant, 19. Hospices do Bruxelles : receveur, 75, 79, 80; Administration des Hospices et Secours, 85.

Indulgences (Lettres d'), 85. Inventaires, 1, 85, 86.

Knobbault (Amand), 23.

La Duron (Jean), dessinateur,

Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 49ter. 84.

Lennick-Saint-Martin ou Lennick-Saint-Quentin, prov. de Brabant arr. de Bruxelles, 84. Locataires, 49.

Louers, 80.

Maîtres de l'hôpital Saint-Jean, 83.

Malines, prov. d'Anvers, cheflieu d'arr. Archevêque : 86. Mambours de l'hôpital Saint-Jean, 7, 10, 11, 12, 21.

Frères de l'hôpital Saint-Jean, Mannebrugge (Jean de), chapelain de l'hôpital Saint-Jean. 83.

> Meerte (Henri-Gilles), receveur de l'église Saint-Jean, 103-104.

> Meurs (L.van), exécuteur testamentaire de P. Simons, 85.

> Migrode (Barbe van), épouse Faes. 84.

> Mormeaux, chirurgien de l'hôpital Saint-Jean, 13.

Oudenhoven (Antoine van), habitant de Schaerbeek, 84.

Pamel, Paemel, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 55.

Pensionnaires admis à l'hôpital Saint-Jean, 14.

Petit de Grandvoir, ingénieur à Liége, 85 n.

Peuthy, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 24.

Pharmacie de l'hôpital Saint-Jean. 83.

Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, 83.

Philippi (Alexandre), fils du suivant. 131.

Philippi (Charles), receveur de l'église Saint-Jean, 116-131.

Plans, 49bis, 49ter, 50-51, 54,

Portefaix, à Bruxelles, 149.

Portier de l'hôpital Saint - Jean, 134.

Prémontré, abbaye, France, dép. de l'Aisne, 19, 20.

Privilèges, 1-5, 19, 20.

Procès, 3, 8, 9, 15, 18, 24, 83-86, 149.

Propriétés, 1-3, 17-58, 84, 86.

l'hôpital Saint-Jean. 9. Règlements, 4-5, 21, 23, 83. Rentes, 1, 28-35, 56, 58, 75, 80, 81, 84, 86, 149. Résolutions, 10-12, 85. Ronghe (Henri de), habitant de Tirlemont, 18. Roover (De), détenteur d'archives. 83. Rotselaer, prov. de Brabant, arr. de Louvain, 84. Ruysbroeck, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84. Ryckaert (Jean), 84.

Sablon, lieu dit à Bruxelles, 6. Saint-Gilles, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles. 7.

Saventhem, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84.

Schaerbeek, prov. de Brabant. arr. de Bruxelles, 84.

Schueren (Pierre vander), portier de l'hôpital Saint-Jean, 13 n.

Simons (P.), receveur de l'église Saint-Jean, 85.

Slevens (Pierre), marguillier de l'église Saint-Jean, 9.

7, 83.

Raes (Ignace), receveur de Soldats traités à l'hôpital Saint-Jean. 14 n.

> Steenockerzeel, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84.

Supérieure de l'hôpital Saint-Jean, 21, 60-72, 83.

Suyvenen, Suyvene, dép. de Pamel, 55.

Teinturiers, métier à Bruxelles,

Terro (Englebert), receveur de l'église Saint-Jean, 99-101.

Tirlemont, prov. de Brabant, arr. de Louvain, 18. Travaux, 86.

Tshonen (Heylewige), habitante de Bréda, 84.

Vitseroel, sous Leeuw - Saint -Pierre, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 49ter.

Wansyn (Jean de), receveur de l'hôpital Saint-Jean, 1.

Winckele (Jean Vanden), receveur de l'hôpital Saint-Jean, 1. Woluwe-Saint-Pierre, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, 84. Wouters, archiviste, 85.

Sœurs de l'hôpital Sant-Jean, Ydens (J.-B.), curé de l'église Saint-Jean, 105-115.